

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 V. 169** Vœu relatif aux travaux dans les crèches Félix Faure et Espérance.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant les dégâts causés par de fortes pluies en juin 2012 dans les crèches Félix Faure et Espérance ;

Considérant l'obligation de fermer ces établissements pour une durée indéterminée, obligeant la DFPE et la Mairie du 15e à trouver des solutions d'accueil d'urgence pour les enfants pour la période estivale ;

Considérant les échanges et interrogations adressées au Maire du 15e et au député de la circonscription par les familles, sur place et lors de la réunion d'information à la Mairie du 15e qui a eu lieu avant l'été ;

Considérant que depuis lors, aucune information de la DFPE n'est parvenue à la Mairie du 15ème, aux parents concernés comme aux professionnels qui interviennent dans ces établissements, tant sur les expertises menées que sur un possible calendrier de travaux et de réouverture ;

Sur la proposition de M. Philippe Goujon, M. Jean-François Lamour, M. Jean-Baptiste Menguy et les élus du groupe UMPPA,

Demande :

- à M. le Maire de Paris d'informer dans les meilleurs délais la Mairie du 15e, les familles et les intervenants des crèches Félix Faure des résultats des expertises menées dans ces établissements et du calendrier prévu de travaux.